

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 novembre 2013**  
~~~~~

**ABBAYE D'ANIANE - PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES
ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES - PHASE III
PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE III (2014).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 novembre 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Franck DELPLACE, M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 40 | Votants : 43 | Pour 43 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2011 entre la communauté de communes et le CNRS-LA3M (Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée) et suite aux résultats de la campagne d'évaluation archéologique du site, il a été décidé un programme pluriannuel de fouilles,

Vu que ce programme a fait l'objet de deux tranches en 2012 et 2013 avec la fouille complète de la cour et de la galerie nord du cloître mauriste, ainsi que de plusieurs zones de fouilles à l'intérieur de l'aile ouest et dans la cour des ateliers,

Vu que ces campagnes ont permis d'améliorer considérablement la connaissance du site,

Considérant qu'au vu des découvertes et des vestiges mis à jour, il est proposé de poursuivre les fouilles en 2014 sur la base d'un programme sur les secteurs suivants :

- Complément d'investigations à l'intérieur du bâtiment, en rez-de-chaussée de l'aile Ouest des bâtiments mauristes ;
- Investigations dans la zone située entre l'aile ouest et les ateliers (passage vers le portail nord du site) ;
- Investigation dans la cour des ateliers au droit de l'aile ouest ;

Considérant que le laboratoire LA3M met à disposition des chercheurs ou ingénieurs de recherche, complétés en fonction des périodes de recherche par des doctorants. La communauté de communes met en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à l'organisation matérielle des recherches et des fouilles.

Considérant que le montant de cette opération est estimée à 65 000 € HT, et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (DRAC), la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

| Communauté de Communes Vallée de l'Hérault | | | | | |
|--|--------------------|-------------|------------------------------|--------------------|-------------|
| Plan de financement prévisionnel | | | | | |
| PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES ET RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES A L'ABBAYE D'ANIANE : PHASE 3 (année 2014) | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| POSTES | MONTANT (HT) | TAUX | FINANCEURS | MONTANT (HT) | TAUX |
| Fouilles | 50 000,00 € | 77% | Etat - DRAC LR | 30 000,00 € | 46% |
| Terrassements mécaniques et travaux annexes | 15 000,00 € | 23% | Conseil régional LR | 9 000,00 € | 14% |
| | | | Conseil général de l'Hérault | 13 000,00 € | 20% |
| | | | PART FINANCEURS | 52 000,00 € | 80% |
| | | | PART CCVM | 13 000,00 € | 20% |
| TOTAL HT | 65 000,00 € | 100% | TOTAL HT | 65 000,00 € | 100% |
| TOTAL TTC | 77 740,00 € | | TOTAL TTC | 77 740,00 € | |

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DRAC), le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 879 le 28/11/13
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20131125-lmc164516-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

